Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260331-DEL20260331F-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du mardi 31 mars 2026

Délibération

DÉLIBÉRATION 20260331f - Représentant du conseil municipal au sein du conseil d'école

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 31 mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 17 **Votants :** 19

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; Mme MORVAN Sonia, M. DUPUIS Matthieu, Mme ANTONA Germaine, M. NAULET Olivier, Adjoints ; Mme ROLLAND Pierrette, M. RAOUL Pierre, M. BOSC Dominique, Mme LE GALL Armelle, Mme CHAUVEL Francine, M. MARC Hubert, Mme GUILLOU Morgane, M. LE MANAC'H David, M. RAZAVET Jean Noel, M. HINGANT Sébastien, Mme LE JAOUEN Mariette, Mme LEHUGER Emilie, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. MABIRE Adrien (procuration à Pierrette ROLLAND), Mme VÉDRENNE Clémence (procuration à Germaine ANTONA).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LE MANAC'H David.

***

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal est représenté par deux élus municipaux : le Maire (représentant de droit) et un membre désigné par l'assemblée.

***

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 19 pour,

DÉSIGNE Matthieu DUPUIS, représentant du conseil municipal au sein du conseil d'école.

Pour extrait,
Certifié conforme,
Le Maire,
Sylvain CAMUS

